

LAETITIA AVIA, JEAN-PIERRE GRAND : DUETTISTES DE BASSES-ŒUVRES

<https://www.vududroit.com/2019/12/laetitia-avia-jean-pierre-grand-duettistes-de-basses-oeuvres>



Petit retour sur deux petites séquences dont nous avons pris connaissance ces jours derniers.

On va commencer par Madame Laetitia Avia, venue [asséner quelques vilénies chez Mediapart](#) sans que cela provoque une réaction digne de Moustache dont on sait malheureusement et depuis longtemps ce qu'il faut penser de son amour des libertés.

Interrogée sur les violences policières à l'occasion des manifestations elle a répondu : « je suis avocate il n'y a pas plus soucieux de l'État de droit qu'une avocate. Si demain j'ai une violence policière constatée que j'ai comme telle, je serais la première à la condamner. Mais apportez-moi une condamnation. » Donc, la députée nous dit en substance : « tant qu'il n'y a pas de condamnation, il n'y a pas de violences policières. » Et puis vous allez voir qu'elle va nous dire qu'il faut que ces condamnations soient définitives ! Madame Avia, ce que vous avez dit là, vous abritant derrière votre robe d'avocat et une référence « à l'État de droit » est simplement une infamie.

L'absence de condamnation judiciaire ne fait pas disparaître un événement. Alexia Daval a été assassinée, et son mari a avoué l'avoir tué. Il n'est pas encore jugé et par conséquent il est présumé innocent. **MAIS L'ABSENCE D'UNE DÉCISION DE CONDAMNATION NE FAIT PAS DISPARAÎTRE LE FAIT !** Alexia Daval a-t-elle été assassinée oui ou non ? On pourrait multiplier les exemples, mais pour le sujet qui nous occupe, nous savons très bien, tous les observateurs, tous les journalistes honnêtes, tous les témoins, toutes les victimes, et elles dans leur chair, savent qu'il y a eu un déferlement sans précédent de violences policières.

Pour vous Madame Avia, les éborgnés, les amputés, les blessés, les familles des morts, n'ont donc été victimes de rien, il n'y a pas eu de violence puisqu'il n'y a pas de jugement ? Comment peut-on faire preuve d'une telle bassesse ? Franchement vous n'avez pas honte ?

Ensuite il y a le sénateur Jean-Pierre Grand, longtemps membre de l'UMP/LR qui y a déjà mangé à tous les râteliers et qui vient de quitter son parti : « parce que comment qu'il est pas trop d'extrême droite, quasiment nazi » nous dit-il à peu près en version originale, ce qui après lecture des sous-titres donne : « coucou Monsieur Macron comment que je suis pas trop gentil de venir vers vous, vous n'auriez pas un petit maroquin, une petite mission en échange, ou un chouette petit placard dorée comme Ségolène Royal pour m'occuper. Maintenant à cause du cumul des mandats j'ai dû rendre celui de maire. Et puis vous savez, n'hésitez pas, je suis prêt à rendre service ».

Aussitôt dit aussitôt fait, c'est vrai qu'il est serviable Monsieur Grand. La presse amie lance une campagne à partir d'incidents « menaçants » contre des policiers, dont la réalité pour la plupart d'entre eux [est quand même sujette à caution](#) et commence à sentir la manipulation.(1) À partir de là le sénateur empressé et probablement sollicité par ses nouveaux amis a déposé au moment de la discussion au Sénat de la fameuse loi scélérate « contre la haine sur Internet » appelée loi Avia (tiens

tiens !), [un amendement parfaitement liberticide](#) interdisant de filmer les policiers dans les manifestations et de diffuser ses vidéos sans leur consentement (???). Sous peine d'une amende de, excusez du peu, 15 000 € ! Chacun a bien compris qu'il s'agit d'inscrire dans la loi l'impunité totale de la violence des policiers dévoyés. Toutes les affaires [dont la plupart ont certes été ensuite étouffées par l'IGPN et les parquets](#) n'ont pu se déclencher qu'à cause des photos et des vidéos circulant sur les réseaux.

Nouvelle infamie, qui vient compléter la première, parce qu'avec cette interdiction, il n'y aura jamais de procédure pénale possible contre les violences policières et par conséquent pas de condamnation et donc comme le dit Madame Avia pas de violences. La boucle est bouclée. Ce régime est en train de basculer sans état d'âme dans une dérive effrayante.

Et une fois de plus avec ces deux personnages emblématiques du macronisme, on comprend pourquoi toutes les dictatures ont toujours trouvé facilement leurs exécuteurs de basses œuvres.

Régis de Castelnaud.

(1) À propos, ou en est l'enquête sur « l'incendie criminel » dont aurait été victime une [résidence secondaire inhabitée de Richard Ferrand](#) ? Ça avance ?

Fil Facebook correspondant à ce billet :

<https://www.facebook.com/etienne.chouard/posts/10157708957067317>